



Compte rendu CTL 10 Mai 2022

1°) - Nouveau Réseau de Proximité.

1-1°) Création du SGC de Valenciennes (Avis).

Rappel national : La gestion du SPL est disloquée par le NRP entre les SGC (travaux de gestion des anciennes trésoreries) et les CDL (cadres chargés du conseil pour les ordonnateurs locaux) sur un ressort géographique calqué sur la carte intercommunale.

Le SGC de Valenciennes sera mis en place au 1er septembre 2022 sur le site du CFP de Valenciennes dans le bâtiment B sur l'aile gauche du 3^è étage. Elle regroupera les trésoreries de Valenciennes Municipale, Marly, Anzin et Condé sur Escaut. Il aura en charge la gestion des collectivités formant la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole soit 92 budgets principaux pour 35 communes et 1 EPCI.

La gestion des hébergés rattachés aux budgets annexes des CCAS/syndicats assurée par le SDGH à Douai.

D'emblée, la CGT a déclaré que les sujets à l'ordre du jour de ce CTL ne concernant que le NRP, elle ne discuterait que sur les effectifs, l'immobilier et sur les conditions de travail des collègues dans ces structures.

La CGT a souligné le décalage entre les emplois implantés au Tagerfip et les effectifs réels existants ainsi que la difficulté d'établir les emplois restants dans les trésoreries puisque sur le Tagerfip 2022 fourni ces structures ont déjà été remplacées par les SGC qui ne seront mis en place qu'en septembre 2022. Les postes d'Idiv ont déjà disparu dans les suppressions d'emplois. Il faut jongler donc entre les suppressions d'emplois, le transfert des emplois dans les SIP avec le recouvrement.

De plus, il faut atteindre le dernier point à l'ordre du jour pour apprendre qu'un collègue C est transféré d'Anzin à St Amand.

TAGERFIP 2022	A+	A	B	C	Total	Effectifs réels	A	A	B	C	Total
SPL Vals	1 idiv HC	2	4	2	9		1	1	4	2+1 det caisse	9
SPL Marly	4 idiv en		1	2	3		0	2	3	0	5 dont 1A assurant l'intérim du poste et 1A retraite juillet 2022. 2B ALD

SPL Anzin	4 tdiv	1	3	2	6	1	1	2	3	7 (-1C transféré à St Amand)
T Condé	4 tdiv GN		2	1	3	1		2	1	4
Total	1	3	10	7	21	3	3	11	7	24

SGC 01/09/22	A+	A	B	C	TOTAL
	2	2	10	6	20

24 collègues sont donc directement concernés par cette restructuration.

La direction nous a indiqué qu'une réunion avait eu lieu le 31 mars 2022 avec les agents concernés pour leur présenter les règles RH et notamment les priorités pouvant être exercées lors du mouvement local.

A cette occasion, nous avons fait rappeler les règles RH pour les collègues ALD : ils n'ont pas de priorité pour suivre la mission dans le nouveau service, mais ils bénéficient de l'accompagnement financier.

Nous avons souligné qu'il y aura des départs en retraite après la constitution du SGC en 2022 (2 collègues du SPL de Valenciennes) et que nous tenions à ce que l'effectif du SGC soit maintenu à 20 agents. Réponse de la direction : ces 2 collègues seront considérés en surnombre.

Nous avons fait remarquer à la direction que des budgets allaient être transférés de la trésorerie de Thrith sur Valenciennes sans emploi supplémentaire : pour la direction ce transfert de charges n'était pas assez important pour générer un transfert d'emplois.

Concernant l'accueil individualisé des collègues, nous avons insisté sur l'importance d'associer les collègues qui allaient rejoindre le SGC pour connaître leurs souhaits sur leur installation, la trésorerie de Valenciennes étant déjà implantée pour le SGC.

La CGT a réclamé le rapport du médecin de prévention qui n'avait pas été fourni dans les documents.

Des réflexions sont encore en cours notamment pour la pose de cloison pour les CDL, les armoires, les archives...

Vote : contre le projet à l'unanimité des Organisations Syndicales.

1-2°) Création du SGC d'Armentières (Avis).

Le SGC sera installé dans un nouvel immeuble situé 68 rue de Lille fin juin au RDC d'un côté et le SIP de l'autre côté en janvier 2023.

Il regroupera les trésoreries d'Armentières, Loos les Weppes, Quesnoy sur Deule, La Bassée et Annoeulin et aura compétence sur les collectivités de la MEL sur le secteur d'Armentières, soit 104 budgets principaux et 47 communes.

Ces trésoreries ont au Tagerfip 2022 : 25 emplois implantés (5 A+, 3A, 12B, 5C)

Le SGC sera composé de 21 emplois (2 A+, 2A, 12B, 5C).

11 places de parking sont disponibles en cour intérieure et parking public à proximité

Bâtiment proche de la gare, plateau nu à aménager de 900m2 et cour privative intérieure.

Au niveau des effectifs, la CGT a dénoncé l'écart dans la ventilation des emplois entre les effectifs réels, les emplois dans les trésoreries en 2021 et la traduction du SGC dans le tableau des emplois au 1er janvier 2022.

En 2021, les 5 trésoreries regroupaient 45 emplois. Au 1er janvier 2022, il n'en reste que 25 et pour le SGC ne retient que 21 emplois.

Outre les suppressions d'emplois au 1er janvier 2022, le transfert du recouvrement vers les SIP, la direction nous informe qu'un emploi est transféré au SDEX, 1 A+ ira à la trésorerie de Valenciennes CH et il y a un CDL en plus.

Nous dénonçons le manque de précision des documents où ne figure pas toutes les informations.

La direction prévoit un accompagnement individualisé pour 17 agents (4 A+, 1A, 7B et 5C) mais ce n'est qu'une projection qui ne prend en compte que les agents dont le transfert est certain. Ce manque d'informations est également ressenti par les collègues qui s'inquiètent sur leur avenir. Il y a trop d'incertitude et les projets NRP ne sont jamais aboutis lorsqu'ils sont présentés. Aucune précision par exemple sur l'existence d'une caisse au SGC ou y aura-t-il une caisse unique lorsque le SIP viendra rejoindre le SGC ? Pas de réponse pour le moment.

La CGT a ensuite demandé des précisions sur la date d'installation réelle des agents au SGC : la DRFiP admet qu'il y aura une déconnexion entre la date officielle de création du SGC le 1er septembre 2022 et l'implantation réelle. Les clés seront remises fin juillet et il faut compter 3 ou 4 mois pour les travaux d'installation.

Disposant pour une fois du rapport de l'ISST et du médecin de prévention, nous avons pu nous appuyer sur les recommandations faites : Si le médecin de prévention insiste sur le fait que l'aménagement des lieux soit fait en concertation avec les agents, il relève le manque d'aération des bureaux.

Le rapport de l'ISST porte également sur le problème du renouvellement de l'air spécifiant que le nombre et la surface des ouvrants ne sont pas suffisants compte tenu de la surface du bâtiment et préconise l'installation d'une ventilation mécanique double flux (en fonction du cloisonnement mis en place).

Réserves également sur l'éclairage naturel, en tenant compte que le bâtiment change d'affectation (ancien local commercial), il est préconisé de prendre garde à l'installation des faux plafonds afin qu'ils ne diminuent pas l'éclairage naturel. Des fenêtres existent sur les 2 façades du bâtiment et des puits de lumière également, mais il conviendra d'installer les postes de travail le plus près possible des ouvrants en façade pour une vue sur l'extérieur.

Il déplore également le manque d'éléments sur l'organisation des 2 services qui vont intégrer le site car c'est l'organisation matérielle qui doit s'adapter à l'organisation fonctionnelle et non l'inverse.

Il préconise que les bureaux collectifs ne réunissent pas plus de 10 postes de travail compte tenu de la configuration des lieux en soignant l'acoustique, l'éclairage artificiel pour les postes en deuxième ligne par rapport aux fenêtres, aux revêtements, l'ambiance thermique...

Il demande enfin à être associé au projet au fur et à mesure de sa mise en place.

Beaucoup de questions restent en suspens : l'organisation de l'accueil, la mise en place d'un box d'accueil supplémentaire...

Le sous sol pourrait être aménagé pour installer des archives même d'autres sites car il est très grand.

La DRFiP se félicite que le site ait un parking dans la cour intérieure mais nous avons dénoncé qu'il n'y avait que 11 places disponibles alors que rien qu'au SGC il y ait 21 agents. Les parkings publics proposés par la direction sont situés à 10 à 15 mn à pied. La gare est proche mais il n'y a pas forcément de liaisons ferroviaires entre le domicile des collègues et leur lieu de travail.

Il y aurait 3 collègues ALD : l'un va demander un poste sur Lille et les 2 autres espèrent intégrer le SGC.

Vote : Contre à l'unanimité pour les organisations syndicales.

1-3°) Création du SGC de Douai (Avis).

Le SGC de Douai sera installé au 1er septembre 2022 au RDC du CFP de Douai : il sera composé des trésoreries de Douai municipale, Sin le Noble, Cuincy et Arleux. Il couvrira les collectivités relevant de la CA de Douai soit 90 budgets de 35 communes et 1 EPCI.

L'effectif actuel de l'ensemble des trésoreries est de 26 emplois (3 A+, 4A, 13B, 6C)

Le SGC comprendra 19 emplois : 1 A+, 3A, 11B, 4C).

Par contre, la direction compte sur 29 agents (les collègues travaillant actuellement à Douai Mun, Arleux, Cuincy et Sin le Noble) devant bénéficier d'un accompagnement individualisé (3 A+, 4A, 17B, 5C).

Concernant les effectifs, la CGT a demandé à la direction de retracer les emplois alors que le Tagerfip 2022 configurait uniquement les emplois du SGC de Douai.

Pour nous, les transferts d'emplois, au niveau de la trésorerie de Le Cateau, ne sont pas cohérents au niveau des A : la direction veut implanter 3A au SGC et 2A à Le Cateau alors qu'il n'y a que 4A d'implanter en tout.

Initialement, dans les 1ers documents remis dans des comités techniques précédents, 2A, 3B et 2C étaient transférés de Douai Municipale à la trésorerie de Le Cateau CH pour le 1er septembre 2022. Puis, en avril, la direction nous a indiqué que ce serait 6 emplois (2A, 2B, 2C). Lors de ce CTL, la direction nous annonce que finalement ce sera 5 emplois à transférer vers Le Cateau : 1A, 2B, 2C. 1 deuxième A arrivera à la trésorerie de Le Cateau, mais cet emploi ne viendra pas de Douai, mais d'un emploi de A libéré lors d'une opération NRP (sans donner plus de détails ...).

Nous soulignons que les collègues des différentes structures concernées par la restructuration sont angoissés quant à leur devenir, constat qui est repris par le médecin de prévention.

La direction reconnaît qu'a priori aucun agent ne veut suivre la mission hospitalière à Le Cateau (ce n'est pas un scoop, nous l'avions dit depuis l'annonce de la création de ce poste!), trop éloigné et difficile d'accès car non desservi par les transports en commun.

Les collègues craignent de ne pas arriver à retrouver un poste sur les autres services de Douai.

La CGT déplore que la création des emplois au service des hébergés ne se fassent pas au 1^{er} septembre 2022 (ils doivent être créés en 2023) : cela permettrait à des collègues de retrouver un poste fixe sur le site de Douai. En plus, la direction, au précédent comité technique, nous a indiqué qu'elle ne ferait pas de mouvement NRP au 1^{er} janvier 2023.

Pour la CGT, la direction devrait créer ces emplois au 1^{er} septembre 2022. D'après des documents d'un précédent comité technique, ce sont 9 emplois (5B et 4C) qui doivent encore être créés en 2023 au Service des Hébergés de Douai.

La direction répond qu'a priori il n'y aura pas d'emplois supplémentaires implantés officiellement au SGDH car il n'y a pas de charges supplémentaires, mais une réflexion est menée pour pré-implanter ces emplois afin que les agents qui ne veulent pas aller à Le Cateau puissent rester en surnombre à Douai en attendant leur intégration au SDGH.

La CGT a répondu que tout cela était bien flou et que les agents attendaient une réponse claire avant le mouvement local ; la direction a indiqué que peut être une solution structurelle pourrait être trouvée avec le mouvement local RH qui se termine le 13 juin.

La direction s'est engagée à se rendre à Douai la semaine du 16 mai.

La CGT est intervenue également sur le problème de la caisse : va-t-il y avoir une caisse SGC ou une caisse unique tenue par le SIP ?

La direction souligne qu'il y a un audit en cours mais le rapport ne sera connu qu'après le mouvement local. Il y aura bien une caisse en numéraire puisqu'il y a un tribunal judiciaire à Douai mais sa gestion n'est pas décidée.

La CGT a indiqué que les collègues étaient en droit d'avoir une réponse concernant leur métier : il n'est pas admissible que le rapport d'audit sur cette question ne soit pas connu avant la fin du mouvement local : cela peut avoir un impact sur le choix ou non de mutation si l'on désire tenir la caisse. La direction a répondu que, pour ce point précis, elle allait essayer d'avoir la réponse avant le 13 juin. Encore une fois, pour la direction, le métier est secondaire, ce qui compte c'est de supprimer les services et les emplois !

Le médecin de prévention relate combien ces angoisses rejaillissent sur l'ambiance au sein des services.

Nous avons demandé également à ce que le projet immobilier soit revu afin que le futur SGC soit mieux implanté physiquement (qu'il ne soit pas en 2 parties) et qu'il puisse accueillir dans de bonnes conditions des collègues qui pourraient être en surnombre. La direction a répondu que le projet était abouti et qu'il ne pouvait pas être modifié !

La direction a également indiqué qu'il y aura 2 CDL A+ rattachés au SGC.

Vote : Contre à l'unanimité des organisations syndicales.

1-4°) Mise en place de CDL de la CA Valenciennes Métropole, de la MEL et de la CA de Douai (Avis).

Pour la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, 2 cadres A+ sont prévus

Pour la Métropole Européenne de Lille secteur Armentières : 1 A+

Les CDL de l'agglomération du Douaisis : 2 A+

Soit un total de 5 A+.

Ils seront implantés au sein dans les CFP ou à l'intérieur du SGC et auront un espace de travail à Kennedy.

Soit 2 postes de travail implantés au SGC de Valenciennes, 2 postes de travail au R+3 du CFP de Douai et 1 poste de travail au sein du SGC d'Armentières.

Ils pourront également avoir un bureau au sein de l'EPCI de rattachement si ce dernier donne son accord.

Vote : unanimité des organisations syndicales Contre.

1-5 °) Transfert de la gestion de collectivités vers la Trésorerie de St Amand (Avis).

Suite à la création du SGC de Valenciennes au 1er septembre 2022 avec les fermetures des trésoreries d'Anzin, Marly, Condé sur Escaut et Valenciennes, le SGC aura compétence sur la gestion des collectivités de CAVM, il y a lieu de transférer 6 budgets gérés par Anzin et 2 par Condé relevant de la CA de la Porte du Hainaut qui sera gérée par le SGC de Wallers en septembre 2023.

En attendant la gestion de ces collectivités sera assurée par la trésorerie de St Amand.

Il s'agit de la commune de Raismes, CCAS de Raismes, Caisse des Ecoles de Raismes, Commune de Wallers, CCAS de Wallers, commune de Bellaing, Commune d'Escautpont, CCAS d'Escautpont soit 8 budgets collectivités.

La charge supplémentaire entraînerait le transfert d'un agent C d'Anzin sur St Amand.

Sur le territoire de la CAPH, 2 CDL sont prévus au 01/09/23 pour le SGC de Wallers.

Le SGC de Valenciennes libère un poste d'Idiv HC et M. Savary souhaite exercer les fonctions de CDL.

Un CDL sera donc implanté par anticipation à la trésorerie de ST Amand pour le futur SGC de Wallers. Il pourra ainsi prendre en charge l'activité de conseil des collectivités gérées par la trésorerie et apportera son soutien au poste comptable.

Au niveau de l'implantation, 8 postes de travail vacants existent.

Un contrôleur stagiaire est arrivé le 11 avril 2022 ; 2 agents supplémentaires sont prévus : l'un venant de la trésorerie d'Anzin avec le transfert des budgets et l'autre en remplacement d'un collègue partant à la retraite.

Vote : contre.

2°) Questions diverses

- En réponse à une sollicitation d'une OS, l'information sur le concours d'analyste programmeur a bien été faite sur Ulysse national et 59.

- Suite à un retard dans la distribution postale, un report des déclarations papier a été décidé du 19 mai au 31 mai 2022.

- La CGT est intervenue concernant le SGC de Templeuve : nous avons demandé si la direction avait communiqué aux différents maires pour indiquer que le maire de Templeuve renonçait au SGC, si la localisation de ce SGC était maintenant connue car les collègues des trésoreries concernées sont dans l'attente de connaître où il va se situer. En plus, quid du devenir des collègues si les mairies veulent récupérer leur local (ce serait le cas à Seclin ou à Phalempin). La direction a répondu que tant que les élections législatives ne sont pas terminées, elle ne peut faire aucune communication aux élus compte tenu de la période de réserve. Concernant les baux, ceux-ci ne s'arrêtent pas au 1^{er} septembre 2023, la direction laisse courir les baux plusieurs mois, le temps de faire les déménagements. Pour la direction, il n'y a pas a priori de problèmes. Nous avons dit que nous serons attentifs : les collègues vont subir un regroupement dans un SGC, il est

de la responsabilité de la direction qu'ils restent dans leur trésorerie d'origine jusqu'à ce que le futur SGC soit construit.

- En ce qui concerne la campagne d'évaluation, nous avons sollicité la date pour commencer les recours et avons demandé à la direction si tous les entretiens avaient été faits. A priori, les oublis ont été rattrapés et la direction nous tiendra au courant de la date à laquelle les recours pourront être lancés.

- Transfert temporaire du SIE d'Armentières sur Lille Nord : les collègues ont-ils été informés ? Durée du transfert ? Un périmètre a-t-il été déterminé ?

Nous avons rappelé que nous demandions une antenne perenne ou a minima un bureau distant. La direction a répondu qu'elle n'envisageait pas de bureau distant, Nous demanderons l'inscription de cette restructuration à un prochain ordre du jour.

Concernant les fusions des SIE lillois, l'antenne de Cambrai, service d'appui de ces SIE sera installée au 1er septembre 2024

- La CGT a demandé un point sur l'ouverture et la fermeture des portes aux collègues.

Rappel de la direction : En 2019, une note sur les accès au CFP avait précisé que les chefs de service ou leurs adjoints volontaires devaient ouvrir et fermer les sites. Un recensement doit être fait chaque année. Des agents peuvent avoir les clés si ils arrivent tôt mais à la condition qu'ils ne soient pas seuls (petits sites).

Nous constatons que de plus en plus de chefs de service se défaussent de cette responsabilité sur les agents et qu'il y a une volonté de diminuer l'amplitude de travail sur les sites.

Nous concevons qu'il peut y avoir une fermeture anticipée si tous les agents ont quitté le site mais il est à rappeler que l'amplitude maximale est de 10h15 + 45 mn de pause méridienne donc les sites doivent permettre aux agents d'accomplir leur temps de travail.

Au CFP de Cambrai, un retard à l'ouverture est récurrent. 10 à 15 agents attendent que les portes soient ouvertes régulièrement. Les chefs de service traitent différemment ce retard ce qui provoque une inéquité de traitement : nous demandons donc que tous les chefs de service recréditent les agents sur Sirius du temps d'attente.

La direction répond qu'elle va organiser une réunion sur le site pour trouver une solution et qu'elle va demander à ce que tous les agents de Cambrai soient traités équitablement.

- Nous souhaitons connaître à ce jour, le nombre de rupture conventionnelle et IDV sur la DRFIP 59.

- Nous avons demandé si lors de la fermeture du restaurant administratif à Kennedy, des solutions de remplacement allaient être trouvées ?

La direction effectivement nous indique que la période de fermeture sera du 31 juillet au 31 octobre 2022 pour effectuer la rénovation de la salle de restauration : des conventions sont en cours d'être passées pour d'autres lieux de restauration (restaurant de la poste, de la Dreal, de la mairie de Lille) à voir pour l'Atrium.

- Nous souhaiterions avoir l'état d'avancement des réunions sur le Duerp entre les chefs de service et leurs collègues.

Déclaration liminaire : CTL du 10 mai 2022

Dans un contexte d'accélération de la casse sociale et économique, de guerres et de conflits, de progression des idées d'extrême droite y compris dans les urnes, ce 1^{er} Mai 2022 a été marqué par l'unité des travailleurs dans leur profond attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité entre les peuples. Ce sont plus de 210 000 manifestants, salariés du public et du privé, retraités, jeunes qui, dans plus de 250 manifestations, partout en France, ont revendiqué des mesures rapides et concrètes notamment en matière salariale.

Les politiques économiques et fiscales au profit du grand patronat et des plus fortunés sont à l'origine des inégalités sociales, le Président réélu doit changer de politique et entendre les aspirations du monde du travail.

Avec détermination, toutes et tous ont exprimé l'urgence d'une réponse aux revendications pour une société plus juste, solidaire et respectueuse de l'environnement, sur l'emploi, l'augmentation des salaires et pensions, les Services Publics, la protection sociale et, en particulier, pour la retraite, avec un refus catégorique d'un départ à 65 ans.

Avec la CGT, les salariés exigent une augmentation générale des salaires et des pensions, notamment la revalorisation du Smic à 2000 euros brut, la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, la retraite à 60 ans à taux plein ...

Ce 1er-Mai renforce la CGT dans sa responsabilité pour imposer le progrès social avec les travailleurs dans l'unité la plus large possible face à la division, au rejet de l'autre, aux politiques libérales au service d'un capitalisme mondial mortifère.

La CGT continuera à être offensive pour l'intérêt et les droits des travailleurs et les appelle à s'investir, à prendre leur avenir en main et à se syndiquer pour créer les conditions de la construction, de l'amplification et de la convergence des luttes.

Dans la fonction publique, la hausse des prix, qui ne cesse de s'accroître, a entraîné mécaniquement une hausse du SMIC de 2,65 %, ce qui a contraint le gouvernement à relever l'indice majoré minimum de la fonction publique de 343 à 352 à compter du 1er mai 2022. Le minimum de traitement pour les agents publics exerçant à plein temps est désormais de 1649,48 € bruts mensuels, ce qui représente une hausse de 42 € par mois. Cette mesure est totalement insuffisante et inadaptée :

- insuffisante, car la perte de pouvoir d'achat des agents publics - en raison du gel de la valeur du point d'indice - depuis 2010 s'élève à plus de 13 %

- inadaptée, car les 7 premiers échelons de l'échelle C1 sont, du coup, rémunérés au même indice, tout comme les 3 premiers échelons de l'échelle C2 et les 2 premiers de l'échelle B1.

Le tassement des grilles qui en résulte est la négation du principe d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise. Pour exemple et très précisément, les agents du 1er grade de la catégorie C resteront 9 ans avec le même indice, et donc au SMIC, sans aucune évolution. De plus et désormais, les premiers échelons de la catégorie C et B démarrent au même indice et rendent la structuration des corps et grades complètement obsolètes, ce qui permettra au gouvernement, à n'en point douter, de les remettre en cause en proposant un autre système de rémunération pour les agents publics.

Dans ce contexte, la CGT revendique avec force et détermination l'ouverture immédiate de négociations sur l'augmentation de la valeur du point d'indice et sur une refonte générale de toutes les grilles indiciaires y compris pour gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Nous exigeons également des dispositifs d'intégration des primes dans les salaires, des

mesures spécifiques pour les agents non titulaires et les personnels précaires, ainsi que la fin des régimes indemnitaires au mérite et plus particulièrement du RIFSEEP.

Dans notre département, le sous-effectif génère déjà depuis de nombreuses années du mal être au travail. Nous vous renvoyons à une enquête de France 3 sur le malaise dans les Centre des Finances Publiques (titre emblématique « L'humain perd du terrain »). Les collègues ne vous remercient pas pour les suppressions d'emplois du 1^{er} janvier 2022. Grace à vous, des collègues notamment prioritaires ne rentrent pas dans le département :

- pour les agents C , 46 demandes pour le Nord n'aboutissent pas dont 21 prioritaires
- .pour les agents B, 121 demandes n'aboutissent pas dont 7 prioritaires
- pour les agents A, 77 demandes n'aboutissent pas

Concernant le CTL de ce jour, il est consacré uniquement à des opérations NRP : suppression de trésoreries, création de SGC, transfert de missions et mise en place de CDL Nous voulons à nouveau rappeler que les collègues sont opposés à ces opérations et c'est pourquoi nous interviendrons uniquement pour défendre les conditions de travail des collègues, notamment en terme RH ou immobilier.